

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 26 février 2018
COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil dix-huit le vingt-six février à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY – et Mme Christel CARPENTIER, adjointe au Maire (jusqu'à 21h30),
M. Yvan BUNEL, Mme Evelyne ARONDEL, Mme Marlyse DOULET, Mme Odile MARCHAND, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, Mme Brigitte HATTON, Mme Aurore RAUCH, Mme Annie LEFRANCOIS et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Jean-Charles FONTAINE, donne pouvoir à M. Michel BAUDRY
M. Pierre-Yves JEGAT donne pouvoir à Mme Brigitte HATTON
M. Jean-Yves STEPHAN donne pouvoir à Mme Marie-José GUILLEBERT
Mme Myriam BOUQUEREL donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
M. Nicolas MOLETTE donne pouvoir à Mme Marlyse DOULET
M. Michel LEVIEUX donne pouvoir à Mme Annie LEFRANCOIS
Mme Christel CARPENTIER donne pouvoir à Mme Agnès LEDUC, à partir de 21h30.

Absente excusée : Mme Martine DECOOL

Absents : M. Romain DEHAIS, Mme Magali GOY

Date de convocation : 20 février 2018

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 20h30. Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux d'être présents, malgré le temps froid glacial.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Michel BAUDRY est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

Il remercie la présence de 2 jeunes conseillers représentants le conseil municipal des enfants, et leur donne la parole.

➤ **Intervention des jeunes du Conseil Municipal des enfants**

Les jeunes soumettent au conseil municipal, le fruit du travail de l'assemblée du conseil municipal des enfants, de leurs idées et suggestions.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 15 janvier 2018 et du mercredi 24 janvier 2018 : adoptés à l'unanimité.

Délibérations :

Finances – Rapport d'orientation budgétaire – exercice 2018

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite à toutes les communes de rédiger un rapport d'orientation budgétaire avant l'adoption du budget primitif. Cet exercice permet d'avoir une vision précise de la situation budgétaire de la commune. Ce rapport est consultable à l'Hôtel de Ville.

Adopté à l'unanimité.

Département de Seine-Maritime – Appel à projets pour la commémoration du centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale – demande de subvention

Afin de commémorer le centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale et d'entretenir le devoir de mémoire, il est proposé d'organiser différentes manifestations en octobre et novembre prochains.

En allègement de la dépense prévisionnelle, le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime, au titre de l'appel à projets 2018 – action culturelle, proposée par la Direction de la Culture et du Patrimoine.

Adopté à l'unanimité.

Département de Seine-Maritime : avenant de prorogation à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les collégiens pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 10 juillet 2018

Les équipements sportifs communaux sont mis à disposition des jeunes collégiens. Afin de régir cette mise à disposition temporaire, la commune de Cany-Barville, le Collège Louis Bouilhet et le Département de Seine-Maritime ont convenu d'une convention triennale. Afin de poursuivre cette mise à disposition, il est proposé de conclure un avenant de prolongation jusqu'au 10 juillet 2018.

Adopté à l'unanimité.

Intégration dans le domaine public et rétrocession à la communauté de communes de la Côte d'Albâtre :

**d'une partie du parking Place Jacques Villon et de la sente piétonne reliant la place Jacques Villon à la rue de Greenock
du parking de la Poste
du parking du Clos St Martin**

Après recherches, la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre nous informe que certains parkings de la commune ne seraient pas classés dans le domaine public, et n'auraient pas l'objet d'une mise à disposition au profit de la CCCA, compétente en voirie et réseaux.

Afin de régulariser cette situation, le conseil municipal décide de classer ces aires de stationnement dans le domaine public communal, puis de les mettre à disposition de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, afin qu'elle puisse exercer sa compétence en matière de voirie et réseaux.

Adopté à l'unanimité.

Communauté de communes de la Côte d'Albâtre – attribution d'un fonds de concours pour la restauration de l'orgue de l'église

Le conseil municipal approuve l'attribution du fonds de concours attribué par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre pour l'opération suivante la réfection de l'orgue et la mise aux normes du garde-corps.

Montant des travaux HT objet du fonds de concours : 18.454,00€

Pourcentage du fonds de concours : 20% du montant restant à la charge de la commune plafonné à 3.690,80€ HT. *Adopté à l'unanimité.*

Révision des tarifs concernant la location des salles communales

Le tarif de location des salles a été fixé par délibération du conseil municipal, en sa séance du 25 octobre 2004. Afin de faciliter l'animation et la vie associative, ou familiale au sein de la commune, ces tarifs n'ont pas été révisés depuis le 1^{er} janvier 2005.

Eu égard, à l'augmentation des charges d'entretien, et des combustibles, ainsi qu'à la raréfaction des ressources budgétaires, le conseil municipal décide de réviser l'ensemble des produits communaux.

La grille tarifaire des locations des salles, applicables au 1^{er} mars 2018 est adoptée à l'unanimité.

Camping « le clos des charmilles » – accès plateforme sécurisée paiement en ligne

Afin de dynamiser la commercialisation des résidences mobiles de loisirs et de l'ensemble des prestations du camping municipal « le clos des charmilles », il est prévu la publication d'un nouveau site internet, permettant la réservation en ligne. La réservation en ligne induit le paiement sécurisé.

Le conseil municipal approuve l'adhésion à un service de paiement sécurisé. *Adopté à l'unanimité.*

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 19 mars 2018 à 20h30.

La séance est levée à 22h45

Fait à Cany-Barville, le 02 mars 2018.



Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT